



Maison des femmes santé

*Pour soigner les bleus
du corps et de l'âme*



PÔLE
femme-mère-enfant



CHU
Centre hospitalier universitaire
Limoges





CONTEXTE NATIONAL

En lien avec les partenaires du territoire, ce projet a pour objectif d'organiser, au CHU de LIMOGES, les activités de prise en charge des violences faites aux femmes dans une MAISON des FEMMES SANTÉ.

Les violences portées sur autrui et notamment sur les femmes sont une problématique de santé individuelle et publique majeure, des conséquences négatives sur le plan personnel, professionnel, physique, psychique, pour soi-même, pour autrui, pour l'entourage de la personne et pour les générations futures.

Chaque année en France, 210 000 femmes sont victimes de violences au sein de leur couple.

En 2024, 93 femmes ont été victimes de féminicide de la part de leur compagnon ou ex-compagnon, soit un féminicide en France tous les trois jours, avec des enfants souvent présents ou victimes co-latérales.

200 000 viols ou tentatives de viols de femmes ont lieu en France chaque année, soit un viol ou une tentative de viol toutes les 2mn30.

Ces constats ont conduit à l'écriture de cinq plans interministériels successifs de lutte et de mobilisation contre les violences faites aux femmes.

Ils ont permis des progrès importants :



112 000 appels
reçu en 2023



11 000
places spécialisées
ouvertes en juin 2024
pour les personnes
victimes de violence



1 550
places d'hébergement
dédiées aux femmes victimes



5000 téléphones
grave danger (TGD)
disponibles en France
en 2024



CONTEXTE LOCAL

Fort du constat de ces chiffres alarmants, depuis 2021, le CHU de Limoges s'est engagé dans une démarche de réponse hospitalière graduée construite autour d'un dispositif de violences faites aux femmes, afin d'apporter une réponse globale à cet enjeu de santé publique sur le territoire.

Ce dispositif a démarré avec une infirmière et une assistante sociale joignables tous les jours

ouverts, de 9h à 17h, installées au 3^{ème} étage de l'hôpital de la femme, de la mère et de l'enfant (HFME) dans un local commun avec l'UAPED (Unité d'accueil pour enfants en danger).

Désormais, le dispositif est composé d'une sage-femme et d'une assistante sociale. Elles assurent les missions de dépistage, repérage, prise en soins, coordination, orientation des patientes et de sensibilisation des professionnels.



LE PROJET DE MAISON DES FEMMES SANTÉ

L'évolution du dispositif vers une Maison des Femmes Santé

■ LA PREMIÈRE « MAISON DES FEMMES » EN FRANCE

La première Maison des Femmes en France a été créée en juillet 2016 par la Dr Ghada Hatem, gynécologue-obstétricienne à Saint-Denis (93). C'est le premier lieu de prise en charge des femmes en difficulté ou victimes de violences de ce genre.

Rattaché à un hôpital, ce lieu propose une prise en charge pluridisciplinaire et holistique de proximité. La structure regroupe des professionnels de la santé, du droit, de la justice, des thérapeutes, des artistes, des sportifs répartis au sein de trois unités spécialisées :

- L'unité de Planification familiale ;
- L'unité des Mutilations sexuelles féminines ;
- L'unité des Violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles et sexistes.



■ LA MAISON DES FEMMES SANTÉ EN HAUTE-VIENNE

En s'inspirant de cet exemple et après avoir rencontré le Dr Ghada HATEM en octobre 2024 avec l'ARS, les équipes du service de gynécologie-obstétrique, du secteur social et de l'unité médico judiciaire du CHU de LIMOGES, soutenues par la Direction, proposent le projet de création d'une Maison des Femmes Santé afin de prendre en charge les femmes victimes de violences sur les 4 thématiques suivantes :

- la santé (médicale, psychique, somatique...) ;
- l'accompagnement social ;
- l'accompagnement juridique ;
- l'accompagnement des enfants victimes collatérales de ces violences avec l'UAPED dans le même bâtiment.

LES PRISES EN CHARGE À LA MAISON DES FEMMES SANTÉ

Une pluralité d'acteurs intervient autour des femmes victimes : acteurs associatifs, hospitaliers, libéraux, sociaux et médico-sociaux. Au milieu de ces interventions nécessaires, il est parfois compliqué de faire émerger un parcours. Cette difficulté s'explique par le phénomène-même de la violence, lequel peut générer chez la personne victime des allers-retours et une temporalité lente. Mais elle peut aussi s'expliquer par la multiplicité des actions à mettre en place, des professionnels intervenant aux compétences et statuts très différents ainsi qu'à leurs organisations respectives.

D'où l'intérêt de pouvoir interagir au sein d'un lieu unique et interprofessionnel, afin de fluidifier et coordonner les parcours des personnes victimes de violences et pouvoir proposer une prise en charge de la santé, un accompagnement social, juridique et holistique pouvant aider les femmes victimes de violences à sortir de cette spirale et à se reconstruire.



► La santé

Le Centre de Planification et d'accès à l'IVG du CHU de LIMOGES appelé « ESPACE CHOISIR » intègre la Maison des femmes santé et permet à chaque femme d'accéder à la contraception, la santé sexuelle et l'IVG dans un lieu sécurisé et discret.

La création d'une Unité de mutilations sexuelles féminines permet de proposer :

- des consultations réalisées par l'équipe médicale de l'unité médico judiciaire pour des certificats de non excision pour mineures, des examens médicaux, l'intervention d'associations pour accompagner et conseiller ses femmes victimes ;
- l'intervention d'un sexologue ;
- des vacations d'un urologue spécialisé dans la reconstruction des femmes mutilées ;
- des consultations par une sage-femme spécialisée en mutilation sexuelle.

► L'accompagnement social, familial et psychologique

- Proposer un entretien et un suivi avec l'assistante sociale pour faire un point avec la patiente sur sa situation sociale et de lui proposer un suivi adapté à ses besoins.
- Accompagner la patiente dans ses démarches administratives afin de favoriser l'autonomie.
- Assurer la mise à l'abri avec les partenaires du territoire lors de situations de danger.
- Trouver un logement d'urgence si nécessaire.
- Rédiger des signalements au parquet.
- Assurer les missions de la protection de l'enfance lorsque des enfants sont concernés par des violences avérées ou suspectées en lien avec l'UAPED.
- Assurer une prise en charge et une écoute psychologiques.
- La Maison des femmes santé propose :
 - des permanences juridiques des associations du territoire (France Victime, CDIFF) ;
 - l'accès à un médecin de l'UMJ ;
 - la possibilité de recueillir les plaintes des femmes ; victimes par la venue dans un lieu sécurisé des forces de l'ordre ou par le dépôt de plainte simplifié.

► La prise en charge holistique

La Maison des femmes est un centre pour recevoir une aide et se reconstruire, tant physiquement que psychologiquement, grâce à l'intervention des associations et partenaires du territoire.

Elle propose notamment aux associations suivantes de tenir des permanences :

- France Victimes 87 ;
- CDIFF ;
- Association W!FE ;
- Association « Les affolées de la frange ».

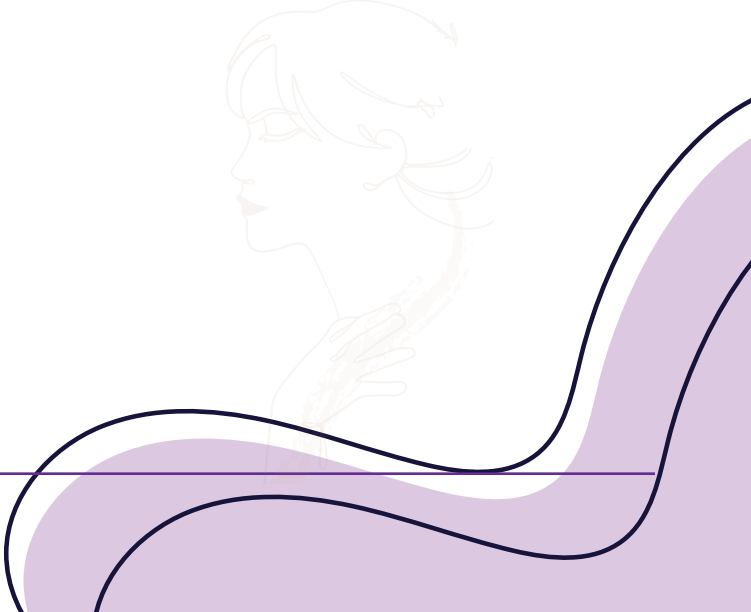
Elle met des locaux à la disposition des associations et /ou des bénévoles afin de proposer des ateliers pour se reconstruire :

- Groupes de parole ;
- Ateliers Toucher Bien Etre ;
- Ateliers culinaires, de yoga, d'art thérapie ;
- Ateliers de langue française et d'écriture.

Une unité de lieu est prévue au CHU de Limoges regroupant les violences faites aux femmes (Maison des femmes santé) et les violences faites aux enfants (UAPED) sur le site de l'hôpital du Cluzeau.



Hôpital du Cluzeau





Maison des femmes santé

*Pour soigner les bleus
du corps et de l'âme*

« Un parcours adapté à chaque femme
pour se reconstruire et aller vers
une autonomie pérenne »

Centre hospitalier universitaire de Limoges
2, avenue Martin Luther King - 87042 Limoges cedex

Tél. : 05 55 05 55 55

www.chu-limoges.fr